

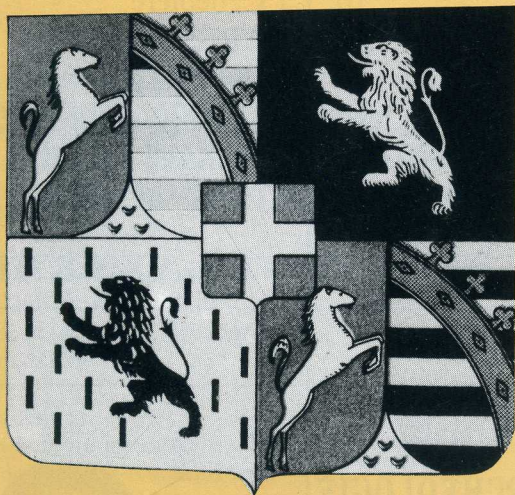
2^{ème} TRIMESTRE 1982

Provence
Numismatique

la revue des Monnaies

Dans ce numéro :

LA MAISON DE SAVOIE
une grande étude d'Armand Lacroix



Economie ?

Facilité ?

Les Monnaies coulées (p. 12)



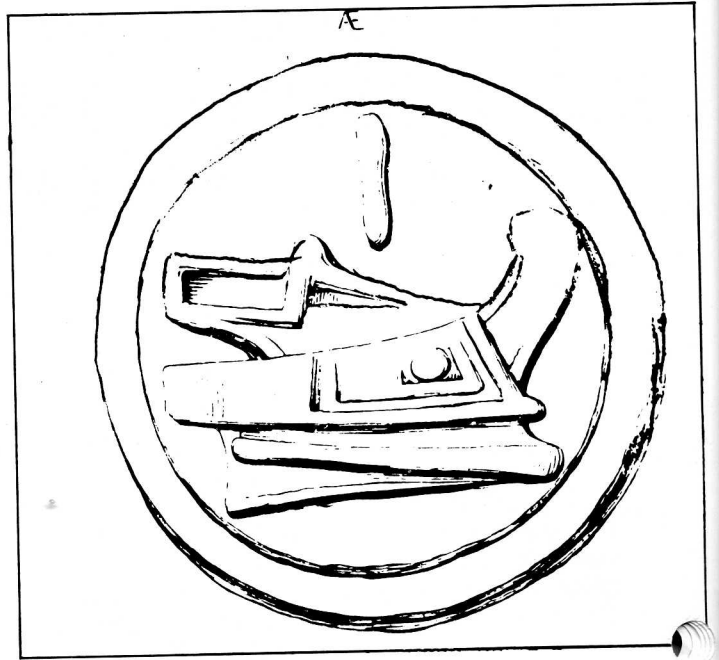
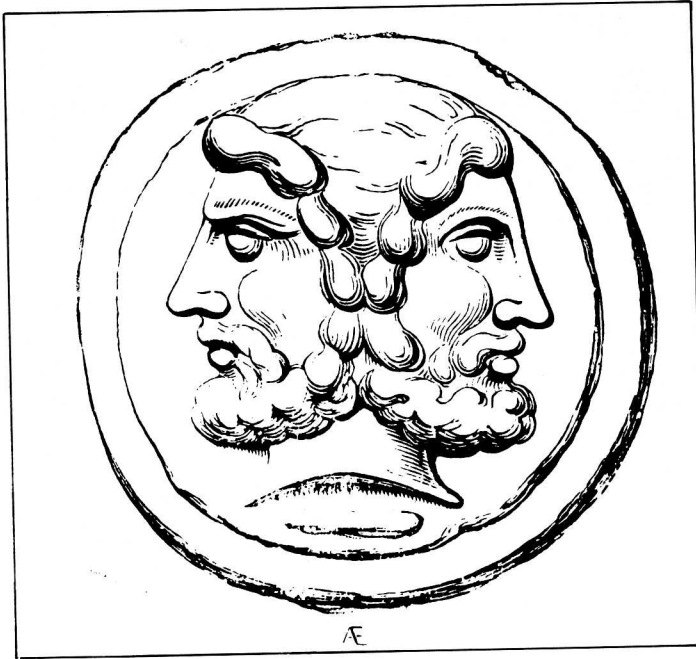
En page 17



L'érotisme numismatique :
les "Spintriennes"

En plein XVI^e siècle, le Grand Turc
de Constantinople, Soliman, avec la
bénédition de François 1^{er},
envahissait la Provence.





1. L'aes grave des Romains, à la double tête. Au revers une proue de navire

LES MONNAIES COULEES

Georges Cousinié

Les érudits d'autrefois croyaient que l'usage de couler la monnaie était plus ancien que celui de la frapper. Ils considéraient l'**aes grave** des Romains et des autres peuples d'Italie comme offrant les monuments primitifs de l'art monétaire. Aujourd'hui, c'est une opinion qu'une étude plus approfondie des faits et de la numismatique a fait abandonner. Les monnaies les plus anciennes portent la trace du marteau. On voit qu'elles ont été frappées sur un flan de forme d'abord très inégale et qui ne gagna qu'avec le temps une régularité poussée beaucoup plus loin par les peuples modernes.

Le procédé du coulage n'a jamais été qu'une exception, très justifiée pour l'**aes grave**, qu'on n'aurait pu frapper qu'avec les balanciers les plus puissants et non avec le marteau, seul employé des anciens, exception qui peut dénoter aussi l'inexpérience ou la précipitation, comme pour certaines monnaies gauloises et pour une notable partie du billon du temps de Septime Sévère et de ses successeurs.

Une méthode moins chère...

Ce n'était point par ignorance de meilleurs procédés que les Latins et les Romains coulèrent leurs premières monnaies au lieu de les frapper. Mais c'était une méthode plus expéditive et moins chère, à cause de la dimension de ces pièces. Aussi avons-nous dans certaines séries de l'**aes grave** les monnaies divisionnaires frappées, tandis que l'unité, l'as du poids d'une livre et ses plus fortes divisions sont coulées. Sans doute, les Grecs avaient fabriqué par le procédé de la frappe au marteau quelques monnaies d'or ou d'argent de très fortes dimensions ; mais c'étaient des pièces exceptionnelles, frappées en petit nombre, à la fabrication desquelles on avait pu donner des soins particuliers et consacrer des frais de main-d'œuvre en rapport avec la valeur considé-

nable qu'elles représentaient dans la circulation. On ne pouvait agir de même avec les monnaies de cuivre d'une faible valeur, eu égard à leur poids et à leurs dimensions, émises en quantités très considérables, comme il le fallait pour la seule forme de numéraire admise officiellement dans l'usage d'une aussi grande ville que l'était déjà Rome à l'époque où elle commença à avoir des monnaies (IV^e siècle avant notre ère). C'est par milliers que se comptent les as libraux dans les énoncés de sommes que contiennent à chaque instant les historiens pour cette époque, et il suffit de parcourir Tite-Live pour avoir une idée de ce qu'était le développement de la fabrication de ces monnaies.

Dans de telles conditions, il était réellement impossible de recourir à la frappe pour d'aussi énormes pièces, surtout pour des pièces de cuivre, métal plus résistant que l'or ou l'argent à l'action du coin poussé par le marteau. Les seules pièces Grecques en cuivre frappées qui approchent dans une certaine mesure par leurs dimensions des as libraux d'Italie, celles des Lagides, sont d'une date postérieure ; et comme nous l'avons déjà remarqué, leur fabrication se lie à certains progrès dans les procédés mécaniques de la frappe, réalisés seulement alors et dans l'atelier d'Alexandrie. Il est fort douteux que les Grecs, même les plus expérimentés, eussent pu en frapper de semblables au commencement du IV^e siècle avant notre ère, et à plus forte raison l'on doit admettre cette impossibilité pour les Italiotes, qui n'avaient pas encore eu l'occasion d'acquérir la même habileté pratique que les Grecs. D'ailleurs la masse métallique qu'offrent ces pièces de cuivre des Ptonémées, les plus grosses que les Grecs aient produites par le procédé de la frappe, n'est que le tiers à peine des as libraux de Rome et du Latium, le quart environ du Picénum.

... et plus facile

Les Grecs d'Agrigente eux-mêmes, quand ils se sont créés un **aes grave** à une époque un peu antérieure, n'ont pas cherché à la fabriquer autrement qu'en le coulant. La substitution de la simple fonte à la frappe pour **laes grave** de l'Italie, si elle constitue une exception relativement récente, postérieure de trois siècles au moins à l'invention, a eu sa cause dans la difficulté d'employer un autre procédé pour les données spéciales de ce monnayage. Et c'est la même difficulté qui a fait que les Grecs d'Olbia, au fond du Pont-Euxin, vers le même temps ou un peu plus tôt, ont également eu recours au procédé de la fusion pour fabriquer les plus grosses pièces de leur **aes grave**, qui égalent presque comme dimensions et comme poids, les **as** libéraux de l'Italie.

Chez les Gaulois, les pièces coulées appartiennent exclusivement à la dernière période du monnayage autonome. Les monnaies gauloises sont nées de l'imitation de celles des Grecs, et de même que pendant longtemps nos ancêtres se sont bornés à copier directement ou de seconde ou de troisième main les types helléniques, c'est sur les procédés grecs qu'ils se sont modelés. Ils ont donc frappé leurs monnaies plusieurs siècles avant de se mettre à en couler quelques unes. Les pièces dues à l'emploi de ce dernier procédé sont d'une grossièreté d'art et d'exécution qui révèle un travail hatif et presque tumultuaire, des émissions faites dans des temps troublés et dans des circonstances de nécessité, au milieu des dernières luttes de la nationalité expirante.

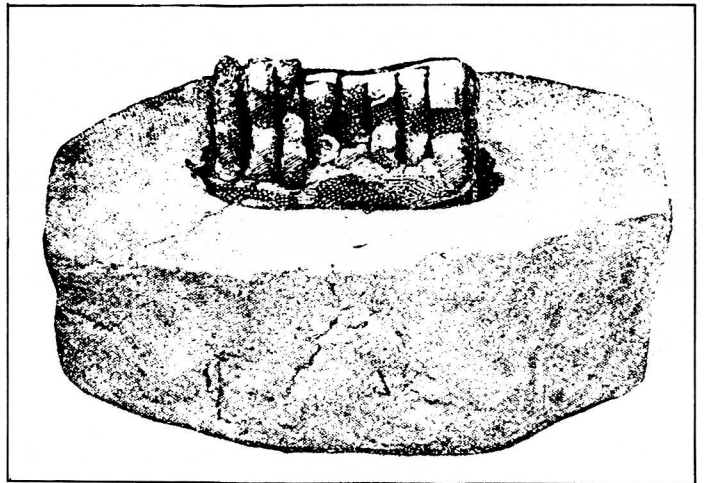
Il faut ajouter aussi que la composition du potin dont sont faites toutes ces pièces gauloises, donnant un métal dépourvu de ductilité, imposait presque absolument ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, de recourir pour leur fabrication à la fonte dans un moule au lieu de la frappe au marteau entre deux coins métalliques.

faux monnayeurs... publics

Quant au billon des successeurs de Septime Sévère, on doit noter que l'abaissement prodigieux du titre de la monnaie et une négligence générale de la fabrication y coïncident avec l'apparition de nombreux exemplaires coulés. C'est à proprement parler de la **fausse monnaie**, qu'elle qu'en soit l'origine, publique ou privée ; c'est pourquoi à propos des découvertes de moules de terre cuite propres à couler les pièces de billon des empereurs du III^e siècle, on a agité entre les numismates professionnels la question de savoir si c'étaient là des vestiges de l'industrie occulte des faux monnayeurs ou si le gouvernement, en

même temps qu'il prétendait imposer aux populations des monnaies sans valeur intrinsèque, au titre le plus gravement altéré, n'avait pas voulu aussi s'épargner les frais d'une fabrication soignée. Comme ces sortes d'entreprises sont de celles ou les mauvais gouvernements ont cherché avec le plus d'obstination, dans tous les temps, un remède à leurs embarras financiers, on doit s'abstenir de mettre la substitution des espèces coulées aux pièces frappées, aussi bien que l'altération intrinsèque des monnaies, exclusivement sur le compte des faussaires de profession.

L'altération et l'on peut même dire la falsification du titre des monnaies d'argent remplacées par du billon ou du cuivre saucé, après Septime Sévère, était un fait officiel et légal. Or, la substitution fréquente d'un procédé de fonte à celui de la frappe vers le même temps ne peut guère en être séparée. La fabrication grossière et économique de la monnaie impériale par le moyen de la fonte a été certainement aussi alors un fait officiel, mais exclusivement propre aux ateliers des provinces. C'est en France, en Angleterre et en Suisse qu'on a trouvé un grand nombre de moules monétaires du III^e siècle, jamais en Italie. Ce qui prouve décidément que ces moules n'appartenaient pas à des faux monnayeurs privés. Au siècle suivant, la substitution de la fonte à la frappe fut interdite aux monnayeurs officiels par des lois promulguées en 306, 356 et 371.



2. Groupe de moules à monnaies, en terre cuite, datant du III^e siècle, prêts pour la fonte.

Michel VAUDELIN

5, Av. du Bosquet-Mably
42300 ROANNE / Tél : (77) 71.97.76
MONNAIES / BILLETS / ASSIGNATS
MEDAILLES / JETONS
VENTE - ACHAT - ECHANGE
/ Dépôt Vente /

Catalogue 1982 et supplément (parution 20 Juin). Les deux contre 15 Francs
LIBRAIRIE et FOURNITURES NUMISMATIQUES

VOL

ASSUREZ VOTRE
COLLECTION CONTRE

LE VOL

Ex : Pour une collection évaluée à 200.000 F.
Prime annuelle : 800 F. H.T.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS et DEVIS GRATUIT
ADRESSEZ VOUS à Claude BERNARD
ASSURANCES TOUTES BRANCHES
40, Bd. Wilson / 06600 ANTIBES / ☎ (93) 34.11.86